



Commune de Rully
5 Place de la Mairie
71150 RULLY

ARRÊTÉ DU MAIRE V100/2025

Portant sur interdiction de la circulation

Le Maire de la commune de RULLY,

Vu le Code de la Sécurité Intérieure,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande de l'entreprise SARL JENVRIN en date du 30/10/2025 concernant des travaux au 16 Hameau du Château - 71150 RULLY,

Considérant que les travaux empiètent temporairement sur la chaussée, Hameau du Château – 71150 RULLY.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Les travaux auront lieu à partir du 03 novembre 2025 pour 15 jours.

Article 2 : Le Hameau du Château sera barré, au niveau du n°16 - 71150 RULLY sera barrée de 7h30 à 16h30, du lundi au vendredi, durant cette période.

Article 3 : Il sera interdit de stationner à cet emplacement pour toute la durée des travaux.

Article 4 : Les panneaux indiquant ces interdictions seront mis en place par le pétitionnaire.

Article 5 : Le présent arrêté sera affiché de manière visible au droit du chantier avant et pendant toute la durée de l'exécution du chantier.

Article 6 : Madame le Maire, la Gendarmerie Nationale et le pétitionnaire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'assurer l'exécution du présent arrêté.

Fait à RULLY,

Le 30 octobre 2025

L'adjoint délégué,
Alain RICHARD



Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Dijon dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.